

Nombre de Conseillers
en exercice : 29

Présents à la séance : 20

Pouvoir : 9

Date de la convocation :
18 septembre 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE et le vingt-quatre septembre à dix-huit heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-REMY réuni salle du Conseil Municipal en Mairie sous la présidence de Madame Florence PLISSONNIER, a désigné comme secrétaires de séance Pierre-Jean GAUDILLERE et Tristan BATHIARD.

ETAIENT PRESENTS : Mmes MM. Florence PLISSONNIER, Alain MERE, Pascale BARBIER, Eric RICHARD, Brigitte MARTIN, Jérôme VINCENT, Gabriel THEULOT, Guy CANNESSEON, Nelly MONNOT, Pascal GERARDIN, Bénédicte PINSONNEAUX, Didier DEMAY, Pascale DESRAY, Pierre-Jean GAUDILLERE, Françoise FAUTRELLE, Eliane LACHAUX, Tristan BATHIARD, Elise MARTIN, Didier BERNARD, Jacqueline PENAUD.

ETAIENT EXCUSES ET ONT DONNE POUVOIR : Amélie VION à Alain MERE, Didier PICARD à Florence PLISSONNIER, Richard MILON à Eric RICHARD, Virginie ERRARD à Brigitte MARTIN, Matthieu GRIVEL à Jérôme VINCENT, Sandra GUINOT à Françoise FAUTRELLE, Adeline CARITEY à Bénédicte PINSONNEAUX, Marie-Christine BOIREAU à Didier BERNARD, Laurent LAGRIFFOUL à Elise MARTIN.

Objet : Ecoles - crédits de fonctionnement année scolaire 2024-2025

Exposé :

Chaque année, des crédits de fonctionnement en faveur des écoles publiques sont octroyés. Ces derniers permettent l'achat des fournitures, du petit matériel nécessaire aux élèves durant l'année scolaire, et de soutenir les activités pédagogiques proposées par les enseignants.

Après concertation des directrices d'école, il est convenu d'augmenter l'enveloppe consacrée aux sorties éducatives de 50€ par classe pour cette année scolaire.

Ainsi, pour l'année scolaire 2024-2025, sont proposés les crédits de fonctionnement suivants :

- Fournitures scolaires : 45 € par élève. Le nombre des élèves est arrêté le jour de la rentrée scolaire 2024/2025 soit 446 élèves (134 en maternelle et 312 en élémentaire).
- Sorties éducatives : 250 € par classe, soit 5 250 € pour 21 classes.
- Classes découvertes : 4 500 € au global pour les trois écoles.
- Abonnements magazine : 80 € par école.

Visa :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 212-4 du Code de l'Education fixant l'obligation des dépenses obligatoires de fonctionnement.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- FIXE les crédits de fonctionnement suivants pour l'année scolaire 2024-2025 en faveur des Ecoles publiques de SAINT REMY :
 - Fournitures scolaires : 45 € par élève, soit 446 élèves (134 en maternelle et 312 en élémentaire).
 - Sorties éducatives : 250 € par classe, soit 5 250 € pour 21 classes.
 - Classes découvertes : 4 500 € au global pour les trois écoles.
 - Abonnements magazine : 80 € par école.

Vote : POUR à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré en séance, et ont signé les membres présents. Pour extrait conforme.

Florence PLISSONNIER
Maire

